

Un projet d'aménagement touristique divise l'opinion

Fort-de-France. - Un mouvement d'opinion secoue depuis un mois la Martinique, à propos de ce que l'on nomme déjà " l'affaire des Salines " : il s'agit d'un projet de " Riviera touristique " sur la côte sud de l'île, élaboré par une société à capital en majorité étranger. Les ambitions en sont énormes : 273 hectares à aménager en dix ans ; coût global de l'opération : environ 450 millions de francs. Le conseil général doit discuter du projet dans les prochaines semaines. Interrogé ce mardi à Talloires (Haute-Savoie), M. Gérard Ducray, secrétaire d'État au tourisme, a déclaré : " Il ne suffit pas de faire des équipements, il faut les utiliser. Je verrai personnellement le site. Je le verrai seul afin de n'être influencé par personne et par aucun groupement d'intérêt. J'écouterai les parlementaires, je recevrai les représentants du comité de défense. Un point demeure capital : c'est aux élus qu'appartient la décision. "

Les Salines, à la pointe extrême sud de la Martinique : une succession de plages " de rêve ", qui tire son nom d'anciens marais salants situés à proximité. Par temps clair, c'est-à-dire presque toujours, on distingue à l'horizon l'île voisine de Sainte-Lucie. L'eau chaude et verte de la mer des Caraïbes, le sable blond, le soleil assuré, en ont fait depuis longtemps le lieu de détente privilégié des Martiniquais. Aucune construction à des kilomètres à la ronde, mais des tentes pendant le week-end et les vacances.

C'est à ce coin de côte resté sauvage que la société Asatahama s'intéresse. Les premiers projets de l'architecte londonien Covell Matthews remontent à novembre dernier. Le 28 avril 1974, une agence de presse locale en avait révélé l'essentiel. Il était tard déjà, car trois semaines auparavant une importante réunion avait eu lieu à la préfecture entre l'administration et les représentants d'Asatahama.

Ce nom, formé à partir de ceux des membres du groupe, est la raison sociale d'une société anonyme au capital de 100 000 francs qui achètera les terrains et les revendra (après viabilisation) aux promoteurs intéressés. La société a d'abord été présentée comme martiniquaise. Son président est en effet Martiniquais : c'est M. Roger Sablé, fils de M. Victor Sablé, député républicain indépendant de la troisième circonscription. Son siège est actuellement en cours d'enregistrement à Fort-de-France où, comme dans tous les DOM, les investisseurs bénéficient, en vertu de la loi du 24 décembre 1971, d'allègements fiscaux. Quant au capital, il est à 60 % anglais.

Le projet prévoit la création de 11 259 lits, soit six hôtels (trois " trois étoiles ", deux " quatre étoiles " et un " cinq étoiles ") ; 1 095 villas et 696 appartements. Le tout devant constituer une véritable ville. S'y ajoutent, outre les magasins et services divers (banques, poste, etc.), une marina pouvant accueillir 600 bateaux, trois casinos, un golf de 62,5 hectares, un centre religieux interconfessionnel, un aéroport de classe D, etc. L'ensemble du projet est divisé en cinq tranches.

Environ 195 hectares des terrains nécessaires appartiennent à des particuliers (dont l'un n'a pas encore été contacté) ou à des sociétés. Le reste est à l'État et comprend notamment la zone des " 50 pas géométriques " non " vendable " au regard de la loi.

Le prix que propose la société Asatahama pour l'étang des Salines et les anciens marais salants (au total 50 hectares jugés de peu de valeur) est presque symbolique : 100 francs l'hectare. L'État conserverait la propriété d'une portion de 13 hectares environ, constituée par les trois plages qui bordent l'ensemble. Pour la société, qui n'aurait finalement à couvrir que des aménagements modestes, l'affaire paraît donc éminemment rentable : la vente des 50 premiers hectares viabilisés (soit à peu près la première tranche d'aménagement) suffirait à équilibrer l'opération. Les choses pourraient aller très vite, puisque l'ouverture du premier hôtel est prévue pour le début de l'année 1977.

Les adversaires du projet mettent l'accent sur les investissements considérables qui vont être nécessaires : investissements privés, certes, mais aussi investissements publics qui viendraient financer les infrastructures nécessaires à la desserte d'une " ville nouvelle " créée dans une zone actuellement semi-désertique. Une ébauche de viabilisation avait eu lieu il y a quelques années lors d'un projet touristique de moindre envergure qui avait capoté. Mais le minuscule château d'eau créé à l'époque et la route à deux voies qui conduit à l'extrême sud de l'île ne sauraient désormais suffire. Tout est à revoir, depuis la capacité d'accueil de l'aéroport du Lamentin qui devrait être considérablement accrue jusqu'à l'alimentation en eau potable d'une zone régulièrement touchée par la sécheresse. Quant à la production d'électricité de l'île elle devrait être augmentée d'un tiers. On avance, du côté des adversaires du projet, le chiffre de 100 millions de francs d'investissements publics supplémentaires répartis sur dix ans. Les avantages escomptés en contrepartie sont : l'augmentation du revenu des ménages, la hausse de la production intérieure et l'amélioration du solde de la balance commerciale.

D'autre part, cette concentration des investissements dans le sud de l'île provoque le mécontentement de certains élus du Nord appartenant à la majorité. Ceux-ci ne manquent pas de faire remarquer, en accord d'ailleurs, avec les partis d'opposition, que ce qui sera construit ici ne le sera pas là et qu'il y aurait peut-être mieux à faire avec tous ces milliards.

Du côté de l'administration, si on évalue, certes, les coûts, on met l'accent sur les avantages : les huit mille emplois proposés par la société constituent l'argument numéro un : la Martinique comptait officiellement, en 1972, quelque trente mille chômeurs (la réalité est certainement au-dessus). Depuis le début de 1974, cinquante emplois seulement ont été créés pour deux mille six cents supprimés depuis le 1er janvier 1973.

Outre que le chiffre de huit mille emplois créés aux salines risque d'être grossi, on peut se demander, compte tenu des fluctuations saisonnières, si tous les emplois seront permanents. On se pose la question de savoir, aussi, si la société Asatahama n'est pas parvenue à ce chiffre de huit mille en additionnant aux emplois nécessaires lorsque la réalisation sera terminée ceux de la phase de construction. Enfin, une fois de plus, il s'agira, à n'en pas douter, d'emplois subalternes.

On parviendrait ainsi au schéma suivant : deux mille ménages seraient concernés (c'est d'ailleurs le nombre des logements prévus pour le personnel) ; l'homme serait maçon dans un premier temps puis " céderait la place " à sa femme employée comme chambrière à l'ouverture du complexe. À cela s'ajoute qu'on ne peut parler qu'avec prudence d'emplois

nouveaux dans la mesure où le tourisme attire une forte proportion de ceux qui abandonnent la terre.

Autre argument fréquemment avancé en faveur du projet : un complexe de cette taille ferait franchir à la Martinique le " seuil " au-delà duquel il devient intéressant de produire localement.

M. Christian Orsetti, préfet de l'île, explique dans son rapport aux conseillers généraux qu'on se trouve, pour la première fois, en présence d'un projet de relance économique assis " sur une base solide à long terme " : le marché touristique. Pourtant, dans le même temps, les chiffres de la dernière saison touristique indiquent une baisse sensible de l'indice de fréquentation des hôtels déjà existants. Deux d'entre eux au moins, de création récente, et ouverts à une clientèle aisée, ont de sérieuses difficultés. Il faut, d'autre part, une forte dose d'" optimisme " pour penser que la poignée d'hommes qui sont à la tête de l'import-export martiniquais renonceront à importer et encourageront les initiatives locales, alors même qu'ils verront la demande et... leurs sources de profit s'accroître. Enfin, la réorganisation de la production est une tâche qui nécessite une attention et des crédits spécifiques. " Tout doit être fait ensemble ", déclare M. Orsetti dans une interview au journal France-Antilles. Or, le projet Asatahama pourrait bien avoir pour effet de monopoliser la quasi-totalité des fonds publics dans les dix années à venir.

Il reste bien d'autres points délicats : l'administration a-t-elle obtenu des garanties ? pourrait elle parer à d'éventuels mouvements spéculatifs ?

La solidité du marché touristique

La Martinique n'atteindra-t-elle pas, d'autre part, son degré de " saturation " en touristes ? C'est là une autre question, et grave. Non, répond-on, ce risque n'existe pas, et de citer le cas d'autres villes de la Caraïbe où le rapport " lits d'hôtels - population " est plus élevé. C'est oublier que chaque île garde - tant bien que mal - sa personnalité propre. En ce qui concerne la Martinique, l'afflux touristique, en particulier en provenance de l'Amérique du Nord, pourrait bien avoir déjà causé certains dégâts dans les mentalités. Il suffit d'observer les réactions à l'arrivée d'un navire de croisière à Fort-de-France pour se convaincre que les phénomènes de rejet sont peut-être plus proches qu'on ne le pense. Le succès du comité de sauvegarde (qui se veut apolitique) n'en est-il pas, d'ailleurs, le début ? " Les Martiniquais ont, cette fois, nettement l'impression qu'on est en train de vendre leur île ", entend-on dire parfois.

En marge du projet, on envisage en effet la création d'un centre de loisirs destiné à la population locale et permettant, " la coexistence du tourisme international et de loisirs populaires ". Mais aucune étude poussée n'a encore été faite et, de toute façon, un tel centre aura sans doute quelque difficulté à ne pas apparaître comme un ghetto.

Le courant d'opinion a pris de l'importance, soutenu par une partie de la presse (exception faite de France-Antilles, qui fait pratiquement campagne pour le projet).

Le comité de sauvegarde, qui s'est déclaré prêt à mener en dernier recours une action " de type Larzac ", est sur le point d'être débordé par sa " base ". De l'autre côté, M. Victor Sablé, père du P.D.G. d'Asatahama, soutient le projet avec tout le poids que lui confère son mandat de député : " Depuis vingt ans, je soutiens les enfants des autres, a-t-il déclaré à un journal local. Je n'ai aujourd'hui aucun complexe à soutenir mon propre fils. " Quant à M. Sablé fils, face à l'inquiétude des écologistes, il invoque l'actuelle " saleté " des plages en cause, et déclare au

Le Monde du 18 septembre 1974

même journal : " C'est là qu'il faut faire la révolution. " L'administration se défend de n'avoir pris aucun engagement et met l'accent sur l'importance d'un accord de la population et de ses élus. M. Olivier Stirn, secrétaire d'État aux DOM-TOM, a précisé, lors de son récent passage, que rien ne serait fait sans un plan financier précis ; certains ont vu là un désaveu discret.

La question doit être débattue à partir du 19 septembre par les instances régionales, qui émettront un avis. Le conseil général, dont les commissions concernées ont été saisies, devrait également se réunir prochainement. De lui dépend l'accord de principe qui doit intervenir avant le 1er octobre pour que les dépenses soient inscrites au VIP Plan. Les travaux seraient alors engagés rapidement, car les avantages fiscaux consentis aux investisseurs prendront fin au 31 décembre 1975